**Fiche d’information pour les clercs**

Les informations contenues dans cette fiche sont traitées de manière confidentielle par l’autorité diocésaine. Le but est de permettre un accès rapide à ces éléments en cas de besoin, notamment de connaître les personnes de contact en cas de maladie ou de décès.

*Cette fiche doit être remise à votre représentation diocésaine cantonale qui la fera suivre à la chancellerie épiscopale. Toute modification doit être communiquée dès que possible.*

# Informations personnelles

Nom : Cliquez ici pour taper du texte.

Prénom : Cliquez ici pour taper du texte.

Date de naissance : Cliquez ici pour entrer une date.

Diocèse d’origine : Cliquez ici pour taper du texte.

Diocèse d’incardination : Cliquez ici pour taper du texte.

Pour les religieux, supérieur direct et coordonnées :

Cliquez ici pour taper du texte.

# Famille

*Merci de mentionner d’une croix « + » les personnes décédées*

Prénom et nom de la maman : Cliquez ici pour taper du texte.

Prénom et nom du papa : Cliquez ici pour taper du texte.

Prénom et nom des frères et sœurs : Cliquez ici pour taper du texte.

Pour les diacres :

Prénom et nom de l’épouse : Cliquez ici pour taper du texte.

Prénom(s) et nom(s) de l’/des enfant(s) : Cliquez ici pour taper du texte.

# Contacts en cas de nécessité

Personne de contact : Cliquez ici pour taper du texte.

Adresse : Cliquez ici pour taper du texte.

N° de téléphone : Cliquez ici pour taper du texte.

Pour les religieux, supérieur à contacter : Cliquez ici pour taper du texte.

# En cas de décès

Avez-vous rédigé des « dernières volontés » ?  Oui  Non

Si oui, où sont-elles déposées ? Cliquez ici pour taper du texte.

Avez-vous rédigé un testament ?  Oui  Non

Si oui, où est-il déposé ? Cliquez ici pour taper du texte.

***NOTES IMPORTANTES***:

*Nous vous recommandons vivement de déposer vos dernières volontés et éventuellement votre testament à la chancellerie de l’évêché. Il est évident qu’ils ne seront ouverts qu’en cas de décès et qu’ils sont modifiables en tout temps.*

*Il est préférable de faire* ***deux*** *enveloppes distinctes : une qui contient vos dernières volontés et l’autre contenant votre testament.*

*Si vous désignez un exécuteur testamentaire, il faut le mentionner à la fois dans votre testament* ***ET*** *dans vos dernières volontés avec la mention précise suivante : « je désigne XXX comme exécuteur testamentaire. »*

***Pour les prêtres venant d’un autre pays et pour les religieux****, nous vous prions de préciser dans vos dernières volontés où votre corps devrait être enterré (et, cas échéant, si vous acceptez/souhaitez d’être incinéré).*

*Si vous souhaitez que votre corps soit transféré dans un autre pays que celui du lieu de décès, il vous revient de prendre les dispositions administratives et financières nécessaires.*

*Nous vous invitons d’autre part à rédiger des directives médicales anticipées ainsi que la désignation d'un répondant thérapeutique. Vous pouvez par exemple vous référer aux directives anticipées proposées par l’association professionnelle des médecins en Suisse (FMH) et l’Académie suisse des sciences médicales (ASSM) :*

[*https://www.fmh.ch/fr/prestations/droit/directives-anticipees.cfm*](https://www.fmh.ch/fr/prestations/droit/directives-anticipees.cfm)*.*

*Nous vous prions de veiller à remettre à jour ces documents (fiche d’information, dernières volontés et testament, directives anticipées)* ***tous les 5 ans****.*

*Lieu et date :* Cliquez ici pour taper du texte.

Signature :